

Séance du 26 mars 2025

Président : M. DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe – Mme BONNERY Andrée - M BORDAT Pierre - M DAVID Bruno - M MAGLICA Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : Mme KOENDERS Nathalie ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - M CHEVALIER Stéphane ayant donné pouvoir à M MAGLICA Georges

*Objet
de la délibération*

2. Politique financière et comptable de l'établissement

2. 3. Décisions modificatives 2025

Les décisions modificatives telles que présentées ci-après au Conseil d'Orientation et de Surveillance permettent d'inscrire les crédits budgétaires pour tenir compte :

- Des dépenses de fonctionnement relatives :
 - Au droit d'usage des nouveaux périmètres de déclaration des états réglementaires à l'ACPR via le prestataire de services Logic Informatique

- Des recettes de fonctionnement supplémentaires sur les intérêts des fonds placés.

Dépenses de fonctionnement

Compte 631.000 000 – Contrats de maintenance des matériels + 15 000 €

Recettes de fonctionnement

Compte 773.000 000 – Intérêts des fonds placés + 15 000 €

Il est demandé au Conseil d'Orientation et de Surveillance de bien vouloir adopter les décisions modificatives présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a, à 8 voix pour et une abstention adopté les décisions modificatives présentées.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 01 AVR. 2025

